

Commune de
MONTHERME



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30,

Permanences des élus :
En mairie,
le lundi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou sur rendez-vous en contactant
le n° 03 24 53 00 09
ou
mairie.montherme@orange.fr
A Hauts-Buttés (ancienne école),
Le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h 30
M. Y. DELPEUT

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy



regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 31

Novembre 2013

Sommaire

Page 2

Travaux
La Racine
Centre médico-social
Les Ecaillettes
Fêtes foraines

Page 3

Elections
Colis des Anciens
Chasse
Temps d'Activités Périscolaires
Affouage

Page 4

Garde champêtre
Fleurissement
Etat civil



Le mot du Maire.

Il ne se passe guère de semaine sans que, dans la presse, une personnalité n'annonce déjà sa candidature à une élection municipale.

A quelques mois de l'échéance, je ne vais pas vous dire que cette question ne me préoccupe pas, même en me rasant le matin, d'autant plus que nous travaillons déjà dans les conseils municipaux et communautaires sur des dossiers qui vont bien au-delà du 30 mars 2014.

Si je pense donc que l'heure n'est pas encore venue de prendre une décision, ce n'est pas pour faire durer le suspense, mais uniquement pour garder la volonté intacte de continuer à travailler avec la même motivation jusqu'au bout du mandat.

Le changement de la loi électorale qui nous concerne va bouleverser nos anciennes habitudes et sans doute contribuer à ne pas faciliter ni la constitution de listes, ni le choix des électeurs.

Les communes sont engagées dans de plus en plus de structures, les maires sont de plus en plus responsables de tout, et doivent faire preuve de disponibilité et de compétences en matières administrative et financière, tant la gestion des dossiers communaux et intercommunaux est de plus en plus ardue.

De plus, les candidatures doivent être présentées sur des listes bloquées contenant le même nombre d'hommes et de femmes disposées alternativement.

C'est donc une nouvelle ère électorale qui va commencer avec pour conséquence, si plusieurs listes sont en compétition, l'entrée d'une opposition au sein des conseils municipaux.

La démocratie a certes tout à y gagner, encore faudrait-il que l'opposition présente tienne à jouer un rôle positif et constructif.

A. BERNARD

* Ces changements font l'objet d'un article situé en page 3.

Travaux

Financement CCMS

Réalisés :

Port de plaisance et sa capitainerie
Parcours sportif de « La Racine » -
Gravillonnages : route de Phades, route de Phades à Tournavaux et route de La Croix Labonne.

En attente :

Réfection complète de la place de la salle des fêtes.

En projet :

Aménagement d'un sentier des légendes (chemin des crêtes) et du point de vue de la Longue Roche.

Financement Commune

Réalisés (sur le budget général pour un coût total de 141 165 €)
Rue Finstenbergen.

Anneau de course à La Racine
Équipement EDF sur l'esplanade du COSEC
Fin de l'enfouissement des réseaux

Voiries diverses :

En attente (pour un coût global de 43 700 €) :

Allées du cimetière de Monthermé et impasse de Mayour.
Bâtiments (hors travaux en régie) : réfection complète des préfabriqués des Ecaillettes, changement des chaînées et rejointoiement d'une face du clocher de l'église Saint-Rémy.

Projet immédiat :

Columbarium au cimetière des Hauts-Buttés.

Sur le budget eau et assainissement

Réalisés (pour un coût global de 52 600 €) :

Rue Finstenbergen, remplacement carter et canalisations inox à la station de pompage, maîtrise des eaux pluviales sur la Croix Labonne, pompes de relevage et refoulement, travaux d'assainissement.

Projets (prochaine mandature) :

Suppression de la distribution d'eau dans le secteur des Ecaillettes et viabilisation de la route de Charleville.

La Racine

Le 20 septembre dernier a été inauguré le parcours sportif sur le site de La Racine.

Financé par la CCMS dans le cadre d'un PER (Pôle d'Excellence Rural) et subventionné à 80 % par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département, cet équipement a été complété par la création d'un anneau de course à pied de 200 m par la Commune.

Ce lieu, ouvert à tous, est à la disposition des associations sportives, du collège et des écoles mais aussi de chaque particulier qui souhaite entretenir sa forme physique.

L'aménagement de La Racine sera aussi le point de départ de la "Transsemoytienne" qui doit relier la voie verte de Meuse aux circuits de randonnées belges à Bohan, via la vallée de la Semoy par l'ancienne voie du petit train.

Cet équipement redonne à La Racine sa vocation de zone de jeux en attendant la passerelle qui doit sécuriser le franchissement de la Semoy.



Centre médico-social

Comme annoncé dans la LIM 30, le centre médico-social de la rue A. Compain accueille depuis le 1^{er} septembre le cabinet dentaire de la Mutuelle PRIMERIS.



Le Docteur Chbicheb et ses assistantes, Doris et Jennifer, reçoivent donc leurs patients dans un environnement moderne et fonctionnel au sein d'un bâtiment rénové accessible aux personnes à mobilité réduite.

Rappel : le cabinet dentaire est ouvert de 8 h à 12 h le matin et de 13 h 30 à 19 h l'après-midi du lundi au vendredi inclus. Tél : 03 24 53 02 48.

Comme prévu, deux locaux sont toujours disponibles pour accueillir d'autres praticiens même s'ils sont temporairement occupés occasionnellement par la médecine du travail.



Les Ecaillettes

La restructuration du centre d'hébergement des Ecaillettes s'est terminée avec l'aménagement d'un gîte.

Afin d'optimiser le fonctionnement du centre et de proposer une offre locative diversifiée, il a été décidé d'aménager les locaux de l'ancienne infirmerie en gîte.

Cet équipement, communiquant avec le dortoir attenant, va permettre de recevoir

- soit des familles jusqu'à 6 personnes,
- soit des petits groupes (randonneurs par exemple) jusqu'à 12 ou 14 personnes en complétant les chambres du gîte avec les certaines de celles du dortoir.

Cette offre diversifiée et sectorisée de location va permettre de mieux rentabiliser les investissements réalisés dans les bâtiments du centre.

Il restera à réaménager la cour en aire de jeux et parking mais cela sera l'affaire d'une prochaine mandature.

Déplacement des fêtes foraines

Une des conséquences de l'aménagement du Port de plaisance aura été le déplacement des fêtes de Pentecôte et d'Août.

En 2012 nous avons anticipé le changement et réalisé les travaux nécessaires imposés par EDF pour alimenter les manèges en énergie, dans les normes, sur l'esplanade du COSEC.

Gérard Debieuvre a pris en charge le dossier et négocié avec les forains les conditions de ce changement. Après deux rencontres sur le terrain, avec force plans et discussions, un compromis accepté de tous s'est fait jour.

Pour la dernière fête de Pentecôte, une opération de tours de manèges gratuits a été mise en place afin d'inciter les enfants à aller sur le nouveau site. Malgré le mauvais temps, cette opération a été une réussite saluée par tous.

La fête du mois d'août s'est déroulée sous le soleil et a donné toute satisfaction aux forains et aux participants qui ont apprécié l'ensemble des manèges regroupés en "place de village".

Reste une demande des forains qui souhaitent qu'une animation soit organisée en fin d'après-midi afin d'inciter les gens à se rendre à la fête. Cette question sera étudiée en commission.

Elections

Liste électorale

Les nouveaux arrivants dans la Commune ont jusqu'au 31 décembre pour s'inscrire sur la liste électorale.

Cette annonce s'adresse aussi aux ressortissants de l'Union Européenne dont l'habitation principale est sur le territoire de Monthermé.

S'adresser en mairie.

Municipales 2014 : 1a réforme électorale.

Le seuil du scrutin proportionnel de listes est abaissé à 1 000 habitants, ce qui est le cas pour Monthermé.

Parmi les plus grands changements, on relève donc :

- Désormais, on ne peut plus panacher, raturer, ajouter ou supprimer des noms de candidats. Toute modification du bulletin de vote, si minime soit-elle, entraînera automatiquement sa nullité.

- On vote donc pour une liste entière comportant une numérotation des candidats qui déterminera l'attribution ultérieure des sièges et qui sera présentée dans le respect des règles de la parité., c'est-à-dire composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

- Les conseillers communautaires sont désignés en même temps selon les mêmes règles, à l'aide du même bulletin. où la liste apparaît séparément.

Colis des Anciens

Financée en grande partie par une subvention municipale, un colis est proposé aux Anciens en chaque fin d'année .

Cette distribution, assurée par le COSVM (Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Monthermé) aura lieu à la salle des fêtes le **jeudi 05 décembre à partir de 14 h.**

Pour en bénéficier, il faut :

- être né en 1948 ou avant,
- s'être fait inscrire auprès de Mme Francine MANGANONE (03 24 53 00 78) avant le 1^{er} novembre*.
- être à jour de sa cotisation à l'UVB (Union des Vieux Baraquins)**.

* Les personnes qui ont bénéficié de ce colis lors des distributions précédentes sont réinscrites automatiquement.

** Cette cotisation sera perçue à l'occasion de la distribution.

Chasse

Calendrier de chasse :

Forêt communale des Hauts-Buttés.

Les 3, 10, 17 et 24 novembre 2013

Les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2013

Les 5, 12, 19 et 26 janvier/2014

Forêt communale des sept villages - Enveloppe

Les 9 et 23 novembre.

Forêt communale des sept villages.

Les 1^{er}, 7, 14 et 28 décembre

Les 11 et 25/janvier 2014.

Les battues organisées au lieu-dit l'Enveloppe se déroulent le samedi en début de matinée entre 8 h 30 et 10 h 30.

Pour des raisons de sécurité, l'abattage et le débardage de bois sont interdits les jours de chasse.

T.A.P. - Temps d'Activités Périscolaires

Dans nos écoles, la rentrée a vu la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire.

Il est maintenant possible de faire un premier point sur le fonctionnement.

Rappel 1 : Seul l'intérêt de l'enfant doit prévaloir.

Rappel 2 : L'objectif est :

- de proposer aux enfants des activités éducatives, d'éveil ou sportives qui doivent favoriser leur épanouissement,
- de leur permettre de découvrir des activités nouvelles ou en lien avec le projet d'école,
- de leur apprendre, par le jeu, le respect des règles et des participants.

Après une première semaine de mise en place au cours de laquelle ont pu être réglés les ajustements nécessaires à toute nouvelle organisation, les TAP se sont mis en place, de 15 h 30 à 16 h 30. à la grande satisfaction des enfants participants de l'école du centre

Dans ce premier cycle de sept semaines :

- Les enfants du CP ont pu pratiquer l'escrime et se voir proposer des activités manuelles tirées de lectures d'ouvrage à la médiathèque.

- Ceux des CE1-CE2, réunis à l'ancienne école rive-gauche, ont pu s'exercer à des activités manuelles sur le thème des marionnettes (en lien avec le festival mondial).

- Ceux des CM1-CM2 ont découvert le travail du verre dans l'atelier de Nicolas Péroche, Quai des Bateliers, lors de la création d'une œuvre collective, un vitrail ; ils ont pu aussi s'exercer à divers jeux de réflexion et de stratégie.

A noter que dans chaque groupe, les enfants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire leurs devoirs ou de réviser leurs leçons.

A l'école maternelle, les TAP se déroulent de 13 h 30 à 14 h 15 avec des activités d'éveil, des lectures de contes ou des jeux d'adresse, tout cela réalisé dans le calme après le repas et avant la reprise de la classe à l'heure où les tout petits font la sieste.

Un premier comité de pilotage réuni le 17/10 a validé ces modalités de fonctionnement.



Les activités des TAP s'exposent à la médiathèque

Affouage

L'accès aux coupes affouagères en véhicule 4 x 4 est réglementé : seuls les chemins communaux empierrés sont autorisés. Les accès aux parts seront précisés dans les consignes particulières remises lors du tirage.

L'accès direct à travers la forêt ou par les traits de coupes est interdit à tout véhicule.

Lors de cession (vente) de bois à des particuliers, les travaux d'abattage ne seront autorisés que du lundi au mercredi et le débardage ne sera autorisé qu'à partir du 1^{er} février.

Vie de la cité

Départ en retraite du garde champêtre



Recruté sous la mandature de M. André GILQUIN à la suite du départ de Lucien BADRE, Philippe BIBOY est entré en fonction au service de la commune de Monthermé le 1^{er} juin 1977.

Admis au concours organisé par le CNFPT, sa carrière se déroule alors normalement. Après une année de stage, il est titularisé et gravit les échelons de sa fonction : garde champêtre principal en 1998, puis garde

champêtre chef en 2005.

Dans son discours d'adieu prononcé lors d'une petite cérémonie organisée en mairie le 29 octobre, M. le Maire a dit de lui : *"Apprécié par son charisme, sa gentillesse autant que sa fermeté, il s'est rapidement intégré dans la population et aussi dans les associations de la ville. Il a même eu les honneurs du journal télévisé de TF1 dans sa fonction de garde appariteur."*

"J'ai toujours été étonné de sa connaissance de la population : pas un nom, pas une adresse ne lui était inconnue, même en cas de mouvement. Aujourd'hui, ce départ en retraite de Philippe nous impose de lui trouver un remplaçant ; la procédure de recrutement réglementaire est lancée."

Après la traditionnelle remise des cadeaux, le verre de l'amitié a été partagé avec ses amis et collègues.

Fleurissement

Cette année, c'était au tour du Jury Départemental du fleurissement de venir "inspecter" notre commune.

Sous la présidence de Mme la Conseillère Générale du canton d'Asfeld, ce sont de nouveaux membres du jury qui ont, pour certains, découvert notre vallée, notre ville et son fleurissement.



Dans un circuit qui passe par tous les endroits fleuris de la Commune, des bâtiments publics jusqu'aux jardins de l'abbaye, les membres du jury évaluent également l'engagement des particuliers dans l'embellissement de la ville.

Les agents des espaces verts ont été ensuite questionnés sur leur travail, sur les formations suivies, sur les actions mises en œuvre pour préserver l'environnement et sur le choix des fleurs.

Après quelques mois, au cours d'une cérémonie officielle à Le Chesne, nous avons reçu la confirmation du maintien de nos deux fleurs régionales avec pour concrétisation une récompense sous forme de bon d'achat qui nous a été remis.

Du côté des particuliers.

Cette année encore, la ville a proposé aux personnes soucieuses de participer au fleurissement de la cité de se faire connaître en mairie. Cette inscription n'engage à rien, ce n'est pas un concours, elle permet simplement d'être identifié pour une invitation à une remise de récompenses en remerciement de cet investissement.

Cette année, ce sont douze familles qui ont été réunies en mairie pour recevoir une composition florale en guise de reconnaissance pour leur participation.

Etat civil du 01/06/13 au 31/10/13

Ces listes sont publiées avec l'assentiment des personnes intéressées ou de leurs responsables légaux

Naissances

PECHET Lexie Prudence	04 juin
DEMAREZ Leny Nicolas	04 juin
RAVEAUX Louna	10 juin
WUILLEME Nathaël Aaron Denis Pascal	07 juillet
SAUVAT Mélina Christine	17 août
CHARLES Joss	19 septembre
LANDY Claire Marie Colette	14 octobre
COUPAYE Jules	20 octobre

Mariages

KUBERSKI Mathieu Edouard Michel et FORAIN Vanessa Jeanne Véronique	13 juillet
MAILLARD Judicaël Vincent et BOREK Cécilia Paulette Laetitia	07 septembre
CHOLET Ludovic Patrick et CANIARD Sabrina Laure Ghislaine	14 septembre

Décès

DELAFATE Marie Pierrette (87 ans) veuve de HERBULOT Léon	19 juin
DAVREUX Lucette (84 ans) divorcée de ROSE François Emile Auguste	19 juin
SAVART Marceau Georges Paulin (88 ans) Célibataire	28 juin
LOBRY Maurice Jean Pierre (66 ans) célibataire	28 juin
BIVER Marcelle Eugénie (92 ans) veuve de REMACLE Pierre René	02 juillet
MOHAMED Hamed (79 ans) époux de MOLITOR Jeannine Marcelle	11 juillet
LECLET Jean Marie (92 ans) époux de HARQUEVAUX Josette Marie	23 juillet
GOURDET Louise Gabrielle (86 ans) veuve de NAVARRO Pierre Michel	28 juillet
LAUNOY Marguerite Léone (87 ans) veuve de MAZZOCATO Jacques Louis François	31 juillet
LEGUAY Jeannine (85 ans) veuve de GRAVIER Jean René	31 juillet
DRUART Laurent Maurice Marc (55 ans) époux de BADRE Elisabeth	12 août
DEFAUX Maurice Léo Albert (62 ans) célibataire	03 septembre
HUBERT Arnaud Jean Marie (55 ans) époux de BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE Alette Marie-Josèphe Anne	14 septembre

